

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

**REUNION DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020**

\*\*\*\*\*

**Convocation du 25 juin 2020**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Vote des taxes de l'exercice 2020
- 2) Vote du budget primitif 2020
- 3) Indemnités des élus
- 4) Contrat agent technique communal
- 5) Installation d'un système de vidéo surveillance
- 6) Suppression régie photocopies
- 7) Réseaux sociaux
- 8) Questions diverses

**L'an deux mil vingt et le premier juillet, à vingt heures et trente minutes,**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

**Présents :** Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Arnaud ETCHEVERRY, Sandrine GAVELLE, Céline NOUARD, Jean-Charles DANDIEU, Fabien DUFAU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Michel TASTET, Nadine THIBAudeau, Olivier GAULIN et Cédric CASTAGNOS.

**Secrétaire de séance :** Rémi LASSALLE

**20 h 40 : DEBUT DE LA REUNION**

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil Municipal présents.

Mme le Maire propose, aux membres du Conseil municipal, de voter le huis-clos pour la séance (cause COVID-19).

En effet, toutes les séances du Conseil municipal se déroule en principe en public (art. L 2121-18 du CGCT).

Toutefois, cette séance peut également avoir lieu à huis-clos à condition que les dispositions de l'article L. 2121-18 du CGCT soient respectées, c'est à dire que la demande doit en être faite par 3 conseillers ou par le maire et la décision est prise sans débat à la majorité absolue des conseillers présents ou représentés.

**Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,  
votent le huis-clos de la séance.**

**Vote : 15 POUR**

### **1) Vote des taxes de l'exercice 2020**

Mme le Maire explique à l'assemblée que dans le but de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici 2023, le gouvernement commence, dès cette année, par la supprimer aux foyers les moins aisés.

C'est ce qui explique qu'elle n'apparaisse plus sur le document n° 1259 de l'exercice 2020.

Cependant, les collectivités locales seront compensées par l'affectation de la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter les taxes pour l'exercice 2020.

Les taux qui restent inchangés sont donc les suivants :

**Taxe foncière sur le bâti : .....15 %**

**Taxe foncière sur le non bâti : .....70,99 %**

Le Conseil municipal approuve la décision de laisser inchangées les taxes directes locales et vote à l'unanimité cette décision.

**VOTE : 15 pour**

### **2) Vote du budget primitif 2020**

Mme le Maire fait lecture du Budget primitif pour l'exercice 2020 en détaillant compte après compte, les dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement.

Ils ont été préalablement calculés et étudiés par la Commission des finances et vérifiés et approuvés par M. DACHARY notre receveur des finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget primitif 2020 de la commune comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	718 259,00	386 750,11
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		329 508,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		718 259,00	718 259,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	125 970,81	205 107,06
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 136,75	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		205 107,06	205 107,06
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		923 366,06	923 366,06

**Vote : 15 pour**

### 3) Indemnités des élus

Mme le Maire propose de voter les indemnités de fonction pour le Maire et les adjoints pour le nouveau mandat municipal.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement **l'indice 1027**, et en fonction de la population de la commune.

Pour les communes dont la population se situe entre 500 et 999 habitants (environ 650 habitants), **le taux maximal** pour le calcul de l'indemnité de fonction, pour :

- Le maire, est de : 40,3 %
- Les adjoints, est de : 10,7 %

Comme pour son précédent mandat, **Mme le Maire** ne souhaite pas augmenter le pourcentage du taux qui **reste inchangé à 31 % du taux maximal**.

Elle propose pour **les adjoints**, le taux de **6,6 % du taux maximal**.

Les membres du Conseil municipal approuve ces propositions et votent à 14 voix pour et 1 abstention ces nouveaux taux d'indemnités de fonctions.

**Vote : 14 pour et 1 abstention.**

#### **4) Contrat agent technique communal**

Suite aux nombreux entretiens réalisés par Mme le Maire accompagnée d'un agent du centre de gestion et un agent de la Communauté de communes spécialisés dans le recrutement, un candidat a été retenu.

Il s'agit de M. Anthony JOAQUIN qui va prendre ses fonctions à la mi-juillet de cette année.

Pour la période d'essai, il convient de lui faire un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités et donc de procéder à une création d'emploi.

Les membres du Conseil municipal approuve la création d'emploi, le contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités et votent à l'unanimité.

**Vote : 15 pour**

#### **5) Installation d'un système de vidéo surveillance**

Après avoir été appelée à plusieurs reprises pour des présences incongrues dans le cimetière tard le soir ou des dégradations à la salle polyvalente, Mme le Maire informe le Conseil municipal de son souhait d'installer des caméras de vidéosurveillance à plusieurs endroits du centre bourg.

Une première rencontre a eu lieu avec M. LAFOND Thierry, gérant de la société Protec Vidéo Land de Sainte-Colombe. Il nous a transmis, des vues aériennes des différents sites d'implantation souhaités (à la mairie, à la salle du catéchisme, au bar, aux cuisines et au local technique) ainsi que deux modes de financement : achat ou location. La location paraît plus abordable.

Mme le Maire doit rencontrer la semaine prochaine (semaine 28 au calendrier de 2020) le représentant d'une autre compagnie.

Mme le Maire précise que ces caméras ne pourront en aucun cas « espionner » la vie privée des administrés dont les résidences se trouvent dans le champ des caméras. En effet, au visionnement des vidéos, celles-ci seront « floutées ».

De plus, l'installation de telles caméras ne peut se faire sans une vérification au préalable de la gendarmerie et l'autorisation expresse de la Préfecture qui sera la seule à donner la possibilité de visionner les enregistrements, le cas échéant.

Très intéressé par la présentation faite par Mme le Maire, l'ensemble du Conseil municipal approuve cette proposition et vote à l'unanimité la mise en place de caméras de vidéosurveillance.

**Vote : 15 pour**

#### **6) Suppression régie photocopies**

Mme le Maire propose au Conseil municipal de supprimer la régie car rare sont les administrés qui se présentent pour demander des photocopies.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la suppression de la régie photocopies.

**Vote : 15 pour**

#### **7) Réseaux sociaux**

Depuis 2016, la mairie en plus de son site Internet, possède sa propre page Facebook.

Certains évènements récents ont démontré que ce moyen de communication était à double tranchant. En effet, s'il a pour but d'informer les citoyens de la commune sur la vie du village, il n'est pas épargné par les mauvais commentaires qui peuvent y être faits et qui nuisent à l'image du village, de ses habitants et de son maire.

C'est pour cela que Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la fermeture de la page Facebook, ou son maintien moyennant un contrôle étroit des informations qui y seront partagées et la gestion des commentaires.

Trois conseillers se prononcent pour la fermeture de la page Facebook.

Trois conseillers s'abstiennent.

Neuf conseillers sont pour le maintien de la page Facebook moyennant un contrôle du contenu et des commentaires.

**Vote : 9 pour, 3 abstentions, 3 contre**

## **8) Questions diverses**

### **Repas de la Criqueña**

M. Fabien DUFAU demande à Mme le Maire, si le 11 juillet prochain, il peut installer des tables devant le local de la musique (domaine public) pour un repas entre membres de la Criqueña.

Mme le Maire lui rappelle que le 10 juillet nous devrions avoir des informations supplémentaires sur le protocole sanitaire. Pour le moment elle lui conseille de prévoir une solution de repli.

### **Le mur de la rue des Pyrénées**

M. Fabien DUFAU demande s'il ne serait pas possible de repeindre le mur.

Il lui a été répondu qu'une couche de peinture n'est pas la solution idéale. Un aménagement sera à prévoir pour la réfection des trottoirs.

### **Excès de vitesse sur l'allée du Château**

Mme Céline NOUARD signale qu'elle a observé que les véhicules empruntant l'allée du château et la traversée devant la salle des sports roulent à une vitesse un peu trop excessive pour ces endroits très fréquentés (poste et mairie) et surtout les enfants sur la place de la salle du Hall des sports.

Il est proposé de prévoir des panneaux lumineux préventifs de limitation de vitesse dans le bourg.

Mme le Maire se propose de faire des recherches et de présenter des propositions de devis.

**22 h 50 : LA SEANCE EST LEVEE**